



PROCOLE PRÉPARATOIRE FREEZ'IT

1. Isoler les vêtements

Placer les vêtements dans des sacs poubelles de 100L (50 MICRONS MINIMUM), **remplir les sacs à 70% MAXIMUM**, puis tourner le sac sur lui-même et le fermer avec du ruban adhésif.

Les sacs doivent être entièrement hermétiques (*sacs très résistants, de jardinage ou les doubler si besoin*)

Si le sac n'est pas assez résistant ou se craque, nous ne pourrons pas le prendre en charge.



2. Emballer les livres



Afin de traiter les livres et autres documents papiers, utiliser un carton de **35L MAXIMUM**.

Placer un sac poubelle dans ce carton et y incorporer ensuite les livres.

Le carton doit absolument être refermé, nous ne prendrons pas en charge les cartons non fermés hermétiquement.



3. Articles volumineux

Pour le traitement des articles volumineux (canapés, sommiers, meubles...), utiliser des bâches en plastiques résistantes pour les emballer hermétiquement.

Utiliser également des protections sur vos meubles et objets fragiles (papier bulle, carton, mousse, polystyrène...) afin de les protéger lors de la prise en charge et transport



4. Étiquettes



Placer sur chaque article (sacs et cartons, canapé...) des étiquettes en mentionnant votre nom et le numéro de l'article.

Ex : Mme DA. 1/15 + Numéro de téléphone

5. Intervention et traitement

Pour toutes les interventions (prise en charge, livraison ou dépos'it), nous faisons tout le nécessaire afin de vous satisfaire. Cependant, des tranches horaires vous seront communiquées, nous ne pouvons prévoir une heure exacte d'arrivée, en outre, nous ne serons responsables en cas de retard dû à la circulation.

Compter 7 jours ouvrés minimum entre la prise en charge des affaires et la livraison après traitement. Vous avez la possibilité d'augmenter la durée de



stockage à 2 semaines, passé ce délai, des frais supplémentaires seront facturés.

Une date de prise en charge réservée et annulée 72h avant la prestation sera facturée selon un forfait de 89€ TTC.

6. Informations supplémentaires :

Les objets fragiles non pris en charge par Freez'it :

- Appareils électroménagers, électroniques
- Miroiterie, vitrerie, objets en verre, vaisselles, marbrerie



Tous les objets non traités par FREEZ'IT représentent un risque d'infestation, ainsi il vous sera conseillé de les traiter si ces derniers se trouvent dans un périmètre d'1m autour des zones infestées.

La société Freez'it n'est pas responsable des dommages qui pourraient être causés sur des articles classés comme fragiles, lorsque le technicien déconseille la congélation de ces derniers, ou si le client décide tout de même de les congeler.



DÉCLARATION OBJETS SUPÉRIEURS À 1 000€

CLIENT : M / MME

DATE :

La déclaration de valeur est un document OBLIGATOIRE qui doit absolument être rempli avant l'intervention et la prise en charge des affaires pour tout **objet d'une valeur supérieure à 1000€.**

La facture originale spécifiant le montant de l'article doit être fournis avec cette déclaration.

Objets ou meubles dont la valeur individuelle est supérieure à 1 000€			
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	
Désignation		Valeur en €	

Valeur totale de votre mobilier €

Fait à :	Signature du client
Le :	

En signant la déclaration, le client accepte avoir lu le protocole préparatoire et de respecter toutes les étapes inscrites. Il sera seul responsable en cas de dommages causés sur un objet fragile ou non signalé sur cette déclaration.